

La reconnaissance *de jure* de l'indépendance du Katanga

JEAN STENGERS †

Jean Stengers fut l'un des pionniers de l'histoire de la colonisation belge et son intérêt pour le sujet ne faiblit jamais jusqu'à ses tout derniers jours. C'est ainsi qu'il destinait aux Cahiers d'histoire du Temps présent, un texte que lui avait inspiré la publication du rapport de la Commission Lumumba. Il avait confronté ce travail avec sa connaissance intime de plusieurs protagonistes ou témoins de premier rang du processus d'indépendance du Congo.

Emmanuel Gerard, membre du comité de rédaction des Cahiers, par ailleurs expert de la Commission Lumumba et donc coauteur du rapport publié, présenta à Jean Stengers une série d'observations sur le texte de ce dernier. Lequel, avec l'ouverture d'esprit qui le caractérisait, fit bon accueil à ces remarques, en demanda la communication écrite et exprima son intention d'en tenir compte.

Sa disparition brutale, le 15 août 2002, l'empêcha de donner suite à ces intentions. Persuadés de traduire en cela l'esprit scientifique qu'il incarnait, désirant absolument donner connaissance au public de ce qui fut l'un de ses derniers écrits, mais tenant compte de la discussion qui ne put malheureusement s'achever, nous avons décidé de

publier le texte accompagné des remarques formulées par Emmanuel Gerard. Nous pensons ainsi rendre hommage à celui qui suivait nos activités et en particulier ces Cahiers avec une attention passionnée.

L'indépendance du Katanga fut proclamée par Moïse Tshombe le 11 juillet 1960. Dans les jours qui suivirent, il y eut au sein du gouvernement belge des vacillements, que les textes publiés ici révèlent, au sujet de la reconnaissance de cette indépendance par la Belgique. L'homme qui s'y opposa le plus énergiquement fut André de Staercke, le représentant de la Belgique à l'OTAN. Le dernier à croire à la possibilité de la reconnaissance fut le roi Baudouin. Il se heurta au refus de Spaak, ce qui mit fin à l'affaire.

Les prodromes de l'indépendance du Katanga sont bien connus. Jusqu'au bout, les autorités belges, et avant tout l'ancien vice-gouverneur général Schöller, avaient été activement opposées à cette issue. C'est Schöller, paradoxalement, qui jouera sans le vouloir le rôle décisif dans ce processus. Face à une mutinerie de la Force publique, il réclamera, lors d'un appel téléphonique angoissé, l'intervention des forces belges au Katanga ¹.

¹ Il s'agit de la célèbre communication téléphonique avec le ministre de la Défense nationale Arthur Gilson, où celui-ci ayant demandé "combien y a-t-il exactement de morts?", Schöller lui répondit impulsivement "Combien vous en faut-il?". Cette réponse fit sur Gilson l'effet d'un choc et le décida à faire intervenir à Élisabethville des forces belges (ANDRÉ SCHÖLLER, *Congo 1950-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville*, Paris/Gembloux, Duculot, 1982, p. 188-189).

La répression de la mutinerie et le maintien de l'ordre par les forces belges ouvriront ainsi la voie à la proclamation de l'indépendance par Tshombe le 11 juillet 1960.

Autour de Tshombe et de l'indépendance grouillera dès le début tout un petit monde : milieux d'affaires, de l'Union minière et de la Société générale, et même milieux officiels belges avec d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre qui, pour la première fois, part pour le Katanga le 16 juillet 1960 à 24 h.², ou encore Crener, le consul général de Belgique à Elisabethville.

La tendance générale consiste à aider le Katanga, seul bastion restant à la Belgique au Congo. Cette situation a été fort bien décrite dans le rapport de la Commission d'enquête parlementaire "visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci"³.

Le rapport de la Commission et celui des experts qui y est incorporé ont, indépendamment des conclusions politiques et morales qui en ont été tirées et qui sont souvent discutables, apporté nombre d'éléments fort utiles sur le problème crucial de l'assassinat de Patrice Lumumba

et sur ce qui l'a précédé. Les experts dans leurs recherches ont ratissé très large. Est-ce à dire que rien ne leur a échappé ? Cela, dans l'état de dispersion des documents, était scientifiquement impossible. Nous voudrions compléter leur dossier en y ajoutant un certain nombre de documents inédits. Ceux-ci ont trait essentiellement à l'indépendance du Katanga et au problème de sa reconnaissance éventuelle par la Belgique.

1° La proclamation de l'indépendance du Katanga a été une désagréable surprise pour Schöller qui en a été profondément vexé. Ses sentiments ressortent fort bien du télex du 12 juillet 1960 (document inédit n° 1) dont voici le texte : "12 juillet 1960. Voici un message qui nous est parvenu Éville et qui est à répéter à ministre Gilson à Bruxelles. Tshombe avoir proclamé hier soir indépendance Katanga sans m'avoir préalablement signifié son intention et sans m'avoir consulté d'aucune manière. Dans ces conditions estime ma présence ici n'être plus souhaitable. Vous demande prier De Schryver me rappeler en Belgique et me faire rapatrier par Baka⁴. – Schöller" (Archives du ministère des Affaires étrangères, AF, I 56bis)⁵. Ce texte exclut en tout cas toute complicité des autorités belges les plus responsables dans la proclamation de l'indépendance du Katanga.

2 *Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci*, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2001, 2 vol., p. 61.

3 Voir note précédente. Publication désormais abrégée en *Rapport Lumumba*.

4 La base militaire belge de Kamina.

5 Série de télégrammes de 1960-1961 provenant du cabinet du ministre des Affaires africaines, qui sont entrés aux archives des Affaires étrangères en 1962.

2° D'Aspremont Lynden part à son tour pour le Katanga dans la nuit du 16 au 17 juillet 1960. C'est un voyage éclair :

d'Aspremont voit essentiellement Tshombe. De retour à Bruxelles le 19 juillet, il fait part dès la fin de la matinée à un comité



• Le général André Schöller, vice-gouverneur général du Congo belge, en 1958.
(Photo CEGES)

ministériel restreint des résultats de sa mission ⁶. Déjà dans la nuit du 18 au 19, il avait adressé à ce sujet un télex à Eyskens. En voici le début (texte partiellement inédit n° 2) : “telegramme a 1er ministre via js2 (eml) premier contact tres bon stop accueil (*sic*) proposition d aide en personnel avec enthousiasme stop comprennent necessite prudence belge sur plan international stop” (AGR, *Papiers Eyskens*, n° 6082; voir la suite du texte du télex dans *Rapport Lumumba*, p. 62).

3° L’atmosphère à Élisabethville au lendemain de la proclamation d’indépendance. Les témoignages à ce sujet manquent. En voici un inédit (inédit n° 3). C’est une lettre datée du 18 juillet, adressée à ses amis belges par Daniel Gillet. Daniel Gillet était le neveu du gouverneur de la Société générale Paul Gillet. Il était directeur de la société congolaise d’assurances Soconga qui était chargée d’assurer les biens des sociétés congolaises. À ce titre, il faisait de nombreux séjours au Congo. À chaque fois, il informait ses correspondants par une sorte de lettre circulaire qu’un de ses amis bruxellois, Paul Hérinckx (fils de l’ancien bourgmestre d’Uccle) avait pour mission de remettre en copie à ceux que Gillet lui avait désignés. Après la dissolution de la Soconga, Daniel Gillet passera au groupe Lambert au sein duquel il fera toute sa carrière. Il a parfaitement reconnu la lettre de 1960 dont il était l’auteur, et je le remercie de son amabilité.

Voici le texte de la lettre : “Éville, 18 juillet 1960. À l’heure où je t’écris, je ne sais pas

encore si je pourrai voir Harold d’Aspremont. Il est arrivé hier matin : mais j’ai dû faire un aller retour Éville-Usa ⁷ dans la journée, ce qui ne m’a pas permis de prendre contact : aujourd’hui, il semble *full-up* : et il se dit qu’il repart demain matin.

Je confie rapidement à ce papier l’essentiel de ce que j’aurais voulu lui dire. Tout tourne ici autour de l’indépendance katangaise : il y a dans l’idée de cette indépendance beaucoup de cocarde, d’esprit revanchard (c’est d’ici que nous allons repartir à la “*reconquista*” du Congo *dixit* le consul général Crener), de complots européens, de manigances politiques indigènes, beaucoup d’égoïsmes étroits et d’intérêts; mais il y a aussi beaucoup d’intérêts légitimes, de sens de l’ordre public et du bien commun de la communauté katangaise, dont la compréhension est cependant déformée par un très grand défaut d’information politique et une large sous-estimation des éléments extra-katanga des problèmes : ceux de Léo, de Bruxelles, de New York et de Moscou.

Devant l’anarchie du pouvoir central à Léo, il est légitime que nous nous attachions par priorité à aider le Katanga dans toute la mesure de nos moyens, même si le gouvernement du Katanga nous demandait cette collaboration dans des domaines qui seraient normalement du ressort du gouvernement central. Si périlleuse et incertaine qu’en soit l’issue, nous devons jouer à fond le jeu de la présence occidentale en Afrique centrale et nous pouvons le faire par l’assistance technique et économique au Katanga. Mais jusqu’aujourd’hui je

⁶ *Rapport Lumumba*, p. 63.

⁷ Usumbura.

ne crois pas encore que la proclamation de l'indépendance katangaise (faite par Tshombe sur les conseils de nombreux Européens excités) et son éventuelle reconnaissance par la Belgique soient les meilleurs moyens de sauver l'essentiel.

Je crains que la proclamation prématurée de l'indépendance l'ait rendue définitivement suspecte au plan international, bien qu'au plan intérieur katangais elle ait valu à Tshombe un certain renforcement de sa position par l'appui de nombreux chefs coutumiers (pour le temps que durera encore leur prestige). Un moyen de sortir de cette suspicion serait peut-être d'obtenir du gouvernement katangais une déclaration aussi solennelle que celle de l'indépendance qui dirait en substance que le gouvernement du Katanga amené à proclamer son indépendance par l'anarchie du pouvoir central est disposé à entamer avec toute autre province du Congo ou avec le Congo lui-même la négociation d'accords d'interdépendance sur quelques problèmes précis et urgents : monnaie, douane, plus tard armée, transports...

Le geste serait de nature à modérer deux suspicions : celle de l'égoïsme katangais qui veut garder pour lui tout le bénéfice des richesses naturelles du pays et celle du colonialisme belge qui veut garder le Katanga pour se consoler d'avoir perdu le Congo. Il pourrait peut-être faire cesser l'isolement dans lequel la Belgique et le Katanga semblent (d'ici) se trouver ensemble au plan international. Il ne faudrait d'ailleurs pas que cet isolement à deux se transforme en un isolement à 5 ou 6 avec Portugais, Anglais, Français et Américains : la Belgique à mon sens ne pourrait reconnaître l'indépendance katangaise que si elle était assurée de l'appui de certains Afro-asiatiques :

Maroc ? Tunisie ? Indes ?

Schöller était très conscient de tous les aspects mondiaux de notre problème : paradoxalement Crener (consul général de Belgique) l'est beaucoup moins : il a vécu longtemps en Amérique du Sud et les coups d'État, il les connaît. Au surplus, on l'a choisi pour Éville parce qu'il est le plus réactionnaire. L'indépendance katangaise l'excite énormément et la reconnaissance par la Belgique, il en fait son affaire : Bruxelles commence à comprendre, m'a-t-il dit, hier soir. Il a pour circonstances atténuantes que le milieu n'est pas propice à la sereine réflexion (le présent mot le dit assez) mais Bruxelles ne pourrait-elle pas le calmer un peu et lui demander d'agir ici dans le sens de la diplomatie et de la compréhension plutôt que dans celui des grands mots et des grands gestes. Une attitude typique du milieu est sa réaction devant le problème des troupes de l'ONU au Katanga : Tshombe n'en veut pas et il l'a répété hier soir à une conférence de presse à laquelle assistait tout Éville : il a sur ce point été frénétiquement applaudi.

Mon avis est tout différent mais il me faut chaque fois ¼ d'heure de palabres pour le faire comprendre.

Si l'ONU veut venir au Katanga, il faut négocier que les troupes belges ici soient mises sous commandement ONU; cela sauverait la face et nous protégerait dans une certaine mesure contre les attaques les plus virulentes de Lumumba ou des Russes.

Je conclus ce mot vraiment trop rapide : il ne faut pas taxer l'expérience de l'indépendance katangaise en l'enfermant soit dans l'idée d'une indépendance purement katangaise soit dans une prolongation camouflée de la colonisation belge mais il faut en même temps faire tout ce que

nous pouvons pour qu'elle connaisse à court terme des effets spectaculaires au plan du développement économique et social. Il faut, en l'épurant de ses éléments troubles, la faire réussir pour obtenir que la population katangaise d'abord, congolaise ensuite et progressivement, soit convaincue de l'aide que l'Occident peut apporter dans la voie d'une véritable décolonisation.

Une des conditions de cette réussite est l'envoi de quelques experts internationaux dans les principaux problèmes du gouvernement : finances publiques, économie régionale, salaires, etc... : il n'y a personne ici qui puisse les résoudre avec un point de vue *gouvernemental*. (s) D. Gillet" (*Papiers d'Aspremont Lynden*).

Un des intérêts de cette lettre est de révéler à quel point le consul général de Belgique Crener faisait partie à Élisabethville du clan des excités : Crener parlait ouvertement de "reconquête" du Congo à partir du Katanga. Le gouvernement belge ne le suivit pas dans cette voie; il s'essaya par contre – sans grand succès – à la politique que recommandait Daniel Gillet qui était un homme sage : tenter d'entraîner d'autres provinces congolaises dans l'orbite du Katanga.

4° Le troisième émissaire belge auprès de Tshombe, après del Marmol et d'Aspremont Lynden, sera un haut magistrat belge dont Eyskens annonce la venue par un télégramme personnel (ceci montre bien que le Premier ministre a pris personnel-



• Juin 1960. La population katangaise souhaite la bienvenue au président Moïse Tshombe. (Photo CEGES)

lement en mains la direction des affaires katangaises).

Voici ce qu'il écrit (inédit n°4) : "21 / 7 / 1960 19 h.40. Pour Rothschild et Commandant Weber.

1°) Départ émissaire qui était arrivé dimanche dernier ⁸ rendu impossible par climat Conseil de sécurité;

2°) Autre personnalité très connue É'ville, ancien magistrat et y ayant deux fils part ce soir;

3°) Mission plus complète suivra très probablement dans les prochains jours. (s) Eyskens, Premier ministre" (Archives de l'ULB, *Papiers Rothschild*).

Ce nouvel envoyé était le Premier président honoraire de la Cour de cassation, Antoine Sohier, qui avait été précédemment procureur général à Élisabethville. Deux de ses fils vivaient au Katanga : Jean Sohier, magistrat de première instance et Jacques Sohier, cadre de l'Union minière. C'est Monsieur Jean Sohier qui a bien voulu me fournir des informations précieuses relatives au rôle joué par son père en 1960, ce dont je le remercie vivement.

Le 21 juillet 1960 à 17 h., Antoine Sohier fut convoqué à l'improviste à une conférence où il rencontra le Premier ministre Eyskens et le ministre De Schryver. On le pria de partir le plus vite possible muni d'instructions pour Élisabethville. L'urgence de sa mission est attestée par les instructions données par le ministre de la Défense nationale Arthur Gilson (document inédit n° 5) : "21 juillet 1960. A toutes les autorités militaires.

1. Monsieur Sohier, Antoine, est chargé d'une mission extrêmement importante par le Gouvernement.

Il est impératif que tout ce qui est possible et même impossible soit fait pour l'aider à accomplir sa mission.

Prière d'agir en ce sens.

2. Il est notamment autorisé à prendre place sur tout moyen de transport militaire aérien ou autre qu'il pourrait désirer.

À cet égard il a priorité absolue.

Le ministre de la Défense nationale, (s) Arthur Gilson" (*Papiers Jean Sohier*).

Le soir même, Antoine Sohier montait à bord d'un avion militaire dans lequel il fit un voyage fort inconfortable, un matelas à son intention ayant été posé dans la carlingue. Le 23 juillet, il entamait sa mission à Élisabethville ou plutôt sa double mission. La première partie de celle-ci était 'ostensible' : il devait convaincre les magistrats du Katanga de rester en fonction en dépit des scrupules qu'ils éprouvaient à servir un gouvernement sécessionniste. La seconde partie de la mission, dont nous parlerons plus loin, était purement politique et secrète.

Jean Sohier a assisté à la rencontre de son père avec les magistrats : ce fut un demi-succès ou plutôt un demi-échec. Antoine Sohier était un juriste admirable et unanimement respecté ⁹, mais il n'avait pas le talent oratoire d'un meneur d'hommes. Il ne convainquit qu'à moitié.

Revenu à Élisabethville, Harold d'Aspremont usa d'une méthode beaucoup plus

⁸ Harold d'Aspremont Lynden.

⁹ E. LAMY, "Antoine Sohier", in *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. 8, Bruxelles, 1998, col. 392-406.

efficace : il dit aux magistrats que la Belgique avait décidé de jouer la carte katan-gaise et que s'ils quittaient leurs postes, ils ne seraient pas réintégrés à leur retour en Belgique. Les magistrats se plièrent à cet ordre énergique.

La mission politique et secrète de Sohier est précisée dans une note de Robert Rothschild du 23 juillet 1960 (Rothschild, qui avait été adjoint lors de l'indépendance du Congo à l'ambassadeur belge à Léopoldville en qualité de ministre conseiller, avait ensuite été expédié d'urgence à Élisabethville pour y assister sur place le consul général de Belgique, Crener)¹⁰.

Voici la note de Rothschild (document inédit n° 6) : "Élisabethville, le 23 juillet 1960. Note. M. Sohier, Premier Président retraité, s'est présenté au Consulat Général à 9 h.30. Il m'a expliqué qu'il avait été contacté la semaine dernière en vue de se rendre à É'ville, à titre privé, avec mission de tranquilliser la magistrature belge. Jeudi soir (21 juillet), M. de Schrijver lui a dit que le comte d'Aspremont ne pouvait rejoindre É'ville et qu'il devait partir immédiatement pour contacter le gouvernement Tshombe et lui dire :

1° si le débat du Conseil de Sécurité se déroulait favorablement, la Belgique reconnaîtrait l'indépendance katangaise dans les trois jours.

2° id. si le débat se déroulait très défavorablement.

3° Par contre, il pourrait se produire à New York une situation exigeant la temporisation.

De toute manière, le Gouvernement belge donnait l'assurance de la reconnais-

sance prochaine à M. Tshombe. Cette promesse a été faite par M. de Schrijver en présence de M. Scheyven.

M. Sohier, quand il est venu me voir, avait déjà vu M.Tshombe et le Colonel Champion. Il m'a dit avoir donné les conseils suivants à M. Tshombe :

1) Toutes les relations avec la presse et les communiqués devraient se faire par les autorités katangaises.

2) Il fallait hâter la mise sur pied d'une force armée katangaise et l'africanisation des cadres.

3) Il fallait élargir le Gouvernement et y inclure les milieux dirigeants vrais de la Balubakat.

4) Il fallait ne pas prendre de position nationaliste katangaise mais indiquer que l'attitude du Gouvernement local était favorable à la formation des États-Unis d'Afrique Centrale. + + +

J'ai répondu que les deux premiers points étaient surtout à recommander aux militaires belges, ce qui exigeait leur subordination à l'autorité civile belge, que j'avais insisté à plusieurs reprises auprès de M. Tshombe sur les deux derniers points.

Il ne m'a pas écouté et est parti en disant sa mission terminée.

(s) Rothschild" (Archives de l'ULB, *Papiers Rothschild*).

Ce texte est évidemment capital : il se rapporte à un épisode que la Commission Lumumba n'a pas connu.

La suite de l'histoire est connue par les récits en grande partie concordants du baron Rothschild et d'André de Staercke. Tous deux avaient gardé jusqu'à la fin de

10 ROBERT ROTHSCHILD, *Un Phénix nommé Europe. Mémoires 1945-1995*, Bruxelles, Éditions Racine, 1997, p. 251.

leur vie un très vif souvenir de l'épisode Sohier. Un point essentiel était commun à leurs témoignages : c'est que Rothschild qui était évidemment troublé par la contradiction entre le refus solennel, qu'il connaissait, du gouvernement belge de reconnaître l'indépendance du Katanga ¹¹, et la communication confiée à Sohier, avait tenté de toucher à Paris Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN, son ancien patron; n'ayant pas réussi à l'atteindre, il se mit en communication téléphonique avec André de Staercke, représentant permanent de la Belgique à l'OTAN en qui il avait grande confiance et qui connaissait admirablement la scène internationale. Cette communication téléphonique eut pour témoin Arthur Doucy qui dînait ce soir-là en compagnie de De Staercke et qui avait pris les écouteurs ¹². Au témoignage de De Staercke et de Doucy, Rothschild (ce qu'il ne dit nulle part) se montra assez enclin à adopter la politique définie par Sohier. Mais de Staercke avec énergie lui en souligna les périls : ce serait, dit-il, une folie, car aucun pays ne suivrait l'exemple de la Belgique et tout le monde la critiquerait. Rothschild, finalement se rangea à cet avis.

André de Staercke a toujours considéré qu'il avait en cette circonstance sauvé

la Belgique d'un danger grave, d'une véritable catastrophe, et il en était fort fier.

Dans une première version de ses souvenirs rédigés sans doute sans consultation de ses archives, Rothschild déclare que, convaincu par l'argumentation de De Staercke, il empêcha Sohier de donner suite à l'exécution de sa mission ¹³; mais ayant repris ses notes de l'époque ¹⁴, il donna dans un deuxième texte une version plus correcte : retournant chez Tshombe, il lui dit qu'Antoine Sohier "avait mal interprété son message" ¹⁵.

De retour à Bruxelles, Rothschild insistera le 26 juillet au cours d'une audience chez Wigny sur le fait qu'il a "poussé M. Tshombe à ne pas insister sur l'indépendance mais plutôt sur une forme d'autonomie" ¹⁶.

Antoine Sohier pour sa part, ne connaissait apparemment rien de ces développements. Revenu à Bruxelles, il fit rapport à ses mandants. Le Roi l'accueillit très aimablement et l'écouta longuement avant de le remercier. De Schryver, lui, le reçut entre deux portes en manifestant "des signes d'impatience" ¹⁷. De Schryver avait été certes partisan de la reconnaissance de l'indépendance du Katanga ¹⁸, mais il

11 *Rapport Lumumba*, p. 54-55; ROBERT ROTHSCHILD, *op.cit.*, p. 255.

12 Conversation avec M. Doucy, 31.8.2000.

13 JEAN-CLAUDE RICQUIER, "Entretiens avec le baron Robert Rothschild, VII. De 1958 à 1961", in *Revue générale*, 10.1989, p. 51.

14 ROBERT ROTHSCHILD, *op.cit.*, p. 255.

15 *Idem*, p. 255-256.

16 Compte rendu de cette audience aux Archives du ministère des Affaires étrangères, AF, I 1.

17 Lettre d'Antoine Sohier du 1er août 1960 aimablement communiquée par M. Jean Sohier.

18 À une réunion du Conseil des ministres du 22 juillet 1960, deux ministres s'étaient prononcés en faveur de la reconnaissance de l'indépendance du Katanga, Van der Schueren et De Schryver dont Eyskens dans

était surtout complètement désespéré et démoralisé : Léo Collard, qui le rencontra le 29 juillet, dit de lui qu'il lui fit l'effet d'"une veuve de huit jours après la mort de son mari; il m'a paru qu'il ne valait pas une chique"¹⁹.

5° Le Conseil des ministres, le 22 juillet, décida la création au Katanga, d'une mission technique belge (Mistebel) et nomma à sa tête Harold d'Aspremont Lynden. Le 23 juillet, d'Aspremont retournait à nouveau à Élisabethville, revêtu de cette nouvelle fonction. À 16h.20 déjà, il réunit ses principaux collaborateurs.

Voici le compte rendu des points majeurs traités lors de cette réunion (texte inédit n°7) : "Réunion du samedi 23 juillet 1960. 16h.30. Président : Comte H. d'Aspremont Lynden. MMs Crener - Rothschild - Maes - Crèvecoeur - Swinen - Major Weber - Comte de Liedekerke. Secrétaire : Mr Mons.

1) En vue d'organiser le travail et de reprendre contact avec les services, une réunion des chefs de service sera convoquée demain dimanche à 11 h.

2) Une des questions les plus importantes à régler par la Mission belge d'aide technique sera l'organisation du Ministère de l'Intérieur.

Sûreté : après un court exposé de MMs Mons et Rothschild sur la situation actuelle du service et de ses rapports avec

le Ministère de l'Intérieur, il est admis unanimement que, vu les circonstances, le personnel actuel peut difficilement être maintenu. Mr Crèvecoeur, venu spécialement de Belgique à cet effet, est chargé d'organiser la Sûreté et de régler la question des rapports de celle-ci avec le cabinet de Mr Munongo²⁰.

La Gendarmerie et la Police qui elle aussi rencontre des difficultés avec le nouveau ministère, seront confiées au Major Crèvecoeur.

La Police judiciaire restera dépendante du Parquet, mais les agents envoyés récemment en renfort par Mr Ganshof van der Meersch pourront éventuellement renforcer la Sûreté.

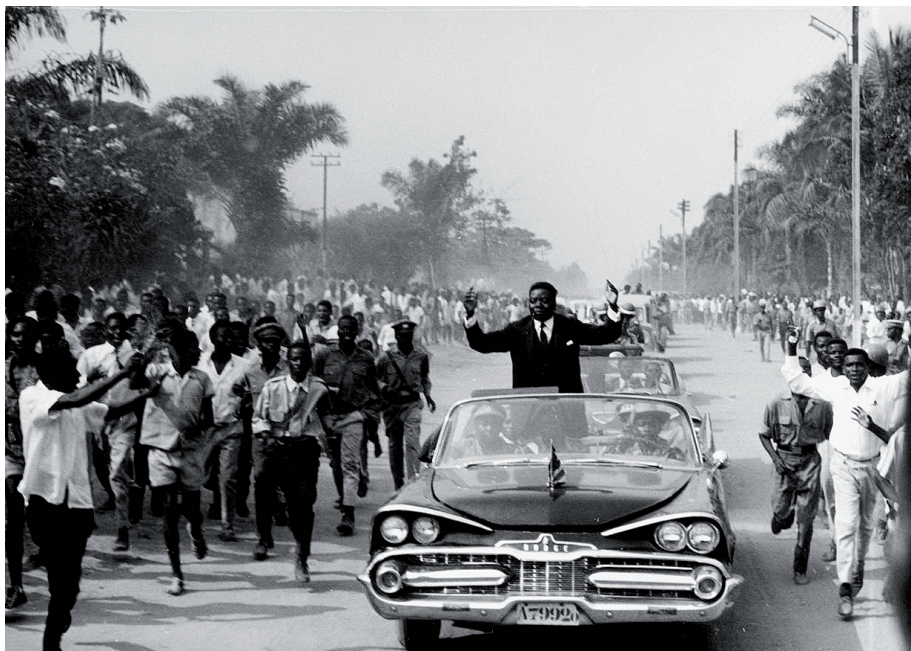
3) En ce qui concerne les questions administratives proprement dites, il faudrait trouver une personnalité – un fonctionnaire – qui puisse en assurer la direction et la coordination. Mr Lebrun, chef du service des AIMO, serait l'homme adéquat, mais il estime lui-même être *persona non grata* auprès des nouvelles autorités.

4) Législation. Au point de vue juridique, la situation actuelle du Katanga est inextricable, et pose d'épineux problèmes d'ordre constitutionnel. En principe, il faut admettre qu'il s'agit d'un gouvernement de fait. Des projets de Constitution sont à l'étude. Il est envisagé de faire venir un juriste de droit constitutionnel, en l'occurrence le Professeur Clemens.

un compte rendu note ainsi les paroles : "Si reconnaître indépendance pouvait sauver indépendance, oui" (*Papiers Eyskens*, n° 2163; inédit).

19 Compte rendu de la séance du Bureau du POB du 29 juillet 1960 (Institut Émile Vandervelde).

20 Ce Crèvecoeur ne doit pas être confondu avec le major Crèvecoeur cité immédiatement après. Il s'agissait d'un commissaire de police de Schaerbeek envoyé par Ganshof van der Meersch pour réorganiser la Sûreté. Il ne réussit aux dires de M. Charles Mons qu'à y semer la pagaille et dut être renvoyé en Belgique (communication téléphonique de M. Mons, 12.1998).



• Entrée triomphale de Moïse Tshombe après la déclaration d'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960.
(Photo CEGES)

5) Une des besognes préliminaires s'impose d'urgence : essayer d'éliminer la foule des conseillers occultes qui assaillent les nouveaux ministres. À ce sujet, Mr Maes attire cependant l'attention sur le rôle qu'il peut jouer et l'influence personnelle qu'il peut exercer sur Mr Tshombe, sans pouvoir accepter cependant une fonction officielle, par exemple celle de Chef de Cabinet.

6) Le Major Weber, dont la mission n'est toujours pas précisée par Bruxelles, devrait servir d'agent de liaison entre le Président Tshombe, les Forces métropolitaines, et la Mission d'aide technique. Cette proposition sera soumise au Président Tshombe.

7) Politique générale. Le Président expose la situation du Katanga, telle que conçue

par Bruxelles. Le but actuel ne doit pas être d'obtenir avant tout une reconnaissance officielle. Le plus important est de créer ou d'entretenir la possibilité pour d'autres provinces ou régions de se joindre ou de s'associer au Katanga." (Archives de l'ULB, *Papiers Rothschild*).

Un des intérêts de ce texte est de révéler que très rapidement le gouvernement belge avait fait marche arrière et n'insistait plus sur la reconnaissance de l'indépendance du Katanga.

6° Un homme ne renonce pas à obtenir cette reconnaissance : c'est le Roi. Ceci est lié à la tentative du souverain de remplacer le gouvernement Eyskens par un nouveau cabinet dont les figures de proue devaient

être van Zeeland et Spaak²¹ (les deux seuls hommes politiques qui, lors du Conseil de la couronne précédant l'indépendance du Congo, avaient marqué de nettes réserves au sujet de ce processus d'indépendance)²². Le premier de ces deux hommes que Baudouin rencontra pour lui faire part de ses intentions fut Paul van Zeeland. C'était le 4 août 1960 de 11 h. à 12h.40²³. Le Roi et van Zeeland échangèrent évidemment des vues sur le programme du nouveau gouvernement. Nous avons le texte d'un projet de déclaration gouvernementale qui fut concerté au moment de cette rencontre. On y trouve au premier plan (texte inédit n° 8) : "la reconnaissance du Katanga et l'aide au Katanga"²⁴.

Mais ce ne fut là qu'un feu de paille. Nous connaissons par un mémorandum d'André de Staercke qui fut mêlé de près à l'épisode du cabinet van Zeeland-Spaak (où Spaak aurait désiré le faire entrer comme ministre des Affaires économiques) la suite et fin de l'histoire. Dans ce mémorandum (texte inédit n° 9), de Staercke note qu'il a dîné à Paris le dimanche 7 août avec Spaak en compagnie de Simone Dear. Spaak fait à de Staercke "le récit de ce qu'il trouve une aventure exceptionnelle". "Le Roi lui a demandé de voir van

Zeeland. Il a accepté", tout en notant le "côté pathétique et désespéré du Roi qui voit que tout s'écroule sans pouvoir rien faire". "van Zeeland a commencé par lui dire qu'il fallait reconnaître le Katanga... Paul-Henri lui explique l'impossibilité de reconnaître l'indépendance du Katanga. En cinq minutes, van Zeeland se rend. ... On rend compte au Roi qui est ravi (de l'entretien Spaak-van Zeeland), et est prêt à changer de point de vue sur le Katanga" (Archives de l'ULB, *Papiers de Staercke*). L'affaire était close.

Bien que l'appui effectif au Katanga restera pendant assez longtemps un des axes de la politique belge, il ne sera plus jamais question d'essayer d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance de la province sécessionniste.

Remarques et réflexions (Emmanuel Gerard)

4° La mission Sohier. Ce passage est fort intéressant et la mission Sohier mérite d'être évoquée, mais les documents présentés provoquent chez moi une série de réflexions que je vous livre en toute franchise.

21 *Rapport Lumumba*, p. 67-69; JEAN STENGERS, *L'action du roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et Influence*, 2e éd., Bruxelles, Éditions Racine, 1996, p. 72-74; ainsi que les biographies de van Zeeland par VINCENT DUJARDIN & MICHEL DUMOULIN (Bruxelles, Éditions Racine, 1997) et de Spaak par MICHEL DUMOULIN (Bruxelles, Éditions Racine, 1999).

22 GASTON EYSKENS, *De Memoires*, Tielt, Lannoo, 1993, p. 560-561.

23 Séquences des événements et pourparlers du 4 au 9 août 1960 (Institut d'Études européennes. Louvain-la-Neuve, *Papiers van Zeeland*, note dans n° 163).

24 D'après les *Papiers van Zeeland* consultés avec l'autorisation du vicomte van Zeeland, alors qu'ils se trouvaient en dépôt aux Archives générales du Royaume. Je n'ai pas réussi à retrouver ce texte dans les *Papiers van Zeeland* classés aujourd'hui à Louvain-la-Neuve. Il faudra donc bien que les historiens se fient à l'exactitude de mes notes.

Je commence par la version de M. Rothschild (p. 184)

Selon une note rédigée par Robert Rothschild le 23 juillet 1960, le magistrat Antoine Sohier aurait reçu mission de donner l'assurance de la reconnaissance prochaine à Tshombe, mais toujours selon la même note, M. Sohier n'aurait dit rien de semblable à Tshombe quand il l'a rencontré. Au contraire, il lui a donné le conseil d'orienter la politique katangaise vers la formation des États-Unis d'Afrique centrale, ce qui n'est pas exactement la même chose que la reconnaissance d'un État souverain. Il y a ici contradiction manifeste. On ne comprend pas non plus pourquoi Rothschild, plus tard, dans ses mémoires, raconte qu'il a dit à Tshombe que Sohier avait mal interprété son message si ce dernier s'est limité à donner les quatre conseils mentionnés dans la note de Rothschild. En toute franchise, la version de Rothschild suscite beaucoup de commentaires, et je serais enclin à ne me fier ni à sa note du 23 juillet, ni à ses mémoires.

Venons à la position du ministre De Schryver. On pourrait déduire de la mission Sohier, d'après la version de Rothschild, que De Schryver aurait été favorable à la reconnaissance du Katanga, puisqu'il aurait donné mission à Sohier de promettre la reconnaissance prochaine à Tshombe. Cela me semble fort douteux :

a) Dans le témoignage de son fils Jean (p. 183), Antoine Sohier est convoqué à l'improviste, le 21 juillet, par Eyskens et De Schryver; toutefois, dans sa note, Rothschild parle d'une mission donnée le 21 juillet par De Schryver en présence de Scheyven. Donc rien n'indique que

Scheyven était favorable à la reconnaissance du Katanga.

b) Le 21 juillet, Pierre Wigny, ministre des Affaires étrangères, est absent (il est à New York où il assiste à la séance du Conseil de sécurité). De Schryver aurait-il donné la promesse d'une reconnaissance prochaine, décision pleine de risques, sans l'assentiment de son collègue, dont on connaît d'ailleurs les réticences à ce propos ? Je pense que non.

c) Dans le même ordre d'idées, De Schryver, ou même Eyskens, auraient-ils donné cette promesse sans l'accord du conseil des ministres, qui, le 16 juillet, avait statué sur la politique à suivre ? : "Le Conseil décide de reconnaître le Katanga *en fait* en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel État" (*Rapport Lumumba*, p. 59, document 13). C'est seulement lors du conseil du 22 juillet, que le Premier ministre, sous l'effet de la résolution – qualifiée de "très grave" – du Conseil de sécurité, "estime que le Comité devrait procéder à un nouvel examen de la question de la reconnaissance éventuelle du Katanga" (inédit). C'est donc le 22 que la question se pose de nouveau.

d) Dans une notice, prise au vif pendant ce conseil des ministres du 22 juillet, Eyskens attribue les paroles suivantes à De Schryver : "Si reconnaître indépendance pouvait sauver indépendance, *oui*" (note 24, *Papiers Eyskens* 2163, actuellement 6084). Est-ce à dire que De Schryver était favorable à la reconnaissance du Katanga ? À mon avis, non. Quand on lit le procès-verbal, on constate que De Schryver, comme tous les autres ministres, exprime son hésitation. Voici son intervention : "M. De Schryver,

Ministre des Affaires africaines, estime que si la reconnaissance pouvait donner l'indépendance effective, il y serait assez favorable, mais il est persuadé qu'elle n'aura aucun effet pratique. Il souligne d'ailleurs que rien n'est changé dans la situation politique au Katanga. Le seul élément, c'est la lecture de la déclaration devant une assemblée ne comprenant que 27 membres sur 70, sans qu'il y ait eu vote. Par ailleurs, on n'ose pas convoquer à nouveau le Parlement, de crainte qu'il y ait encore moins de présents. Dans l'état actuel des choses, il y a donc l'appui de certains mandataires et de certains chefs coutumiers qui n'appartiennent ni à l'assemblée, ni à la majorité" (inédit). Ceci n'est pas l'intervention d'un ministre qui, la veille, aurait envoyé Sohier pour promettre la reconnaissance prochaine à Tshombe. Notons que De Schryver ne fait

aucun mention de la mission Sohier au conseil. Ce n'est d'ailleurs que le 22 juillet que le problème de la reconnaissance est posé au conseil.

Voici ma conclusion : M. Sohier a été envoyé à Élisabethville pour tranquilliser la magistrature belge et la convaincre de rester sur place; la présence de la magistrature belge au Katanga était nécessaire dans la perspective du soutien belge, décidé dès le 16, répété le 19 juillet et annoncé publiquement dans le discours du Roi du 21 juillet (après le retour de d'Aspremont); pour le reste, il aura, selon moi, tenu les mêmes paroles que d'Aspremont le 17, c'est-à-dire qu'il n'aura pas exclu la reconnaissance officielle, et qu'il aura fait beaucoup de promesses. C'est peut-être dans ces promesses que réside le malentendu. Les propos de Wigny, tenus



• Moïse Tshombe, porté en triomphe après la déclaration d'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960. (Photo CEGES)

au conseil le 19 juillet, paraissent confirmer cette interprétation : “A l’égard du Katanga, il estime que la position belge devrait être de favoriser par tous les moyens l’indépendance en leur donnant l’espérance, mais pas la couverture” (inédit) ²⁵. C’est dans ce sens que les ministres auront parlé à Sohier le 21 juillet. Entre la promesse que la Belgique pourrait reconnaître la Katanga et une reconnaissance effective, il y a un monde.

5° A la page 187, je lis : “Un des intérêts de ce texte est de révéler que très rapidement le gouvernement belge avait fait marche arrière et n’insistait plus sur la reconnaissance de l’indépendance du Katanga”. Je crains que cette interprétation ne soit pas exacte. Primo, entre le 16 juillet (décision de reconnaître *de facto* le Katanga) et le 22 juillet (décision de mettre sur pied la mission technique belge à Elisabethville), le gouvernement belge n’a pas changé sa politique : renforcer le Katanga sans le reconnaître officiellement. Secundo, la discussion sur une éventuelle reconnaissance ne s’est pas terminée le 22 juillet. Au conseil du 25 juillet, Eyskens “revenant sur l’indépendance du Katanga, rappelle que, dans les colonies françaises, on a fait des partages sans que personne ait protesté. Il se demande pourquoi il faudrait adopter une autre attitude pour le Katanga. Par ailleurs, il estime que le Gouvernement devra faire connaître au plus tôt sa politique pour calmer l’opinion publique. La politique qui a été esquissée par M. Wigny

pourrait être considérée comme défaitiste” (inédit). La discussion sur la politique katangaise atteint son paroxysme au début du mois d’août alors que les troupes de l’ONU sont sur le point d’entrer au Katanga (voir *Rapport Lumumba*, p. 65-66). Eyskens exprime les hésitations du gouvernement au conseil du 2 août : “Nous nous trouvons devant une alternative et devons dès lors faire une option: soit exécuter loyalement la résolution du Conseil de Sécurité, en en acceptant toutes les conséquences, soit soutenir la sécession du Katanga avec toutes les implications que semblable politique entraînera. M. De Schryver, Ministre des Affaires africaines, souligne qu’il est impossible de poursuivre une politique de soutien au Katanga et une politique de présence partout au Congo. Il insiste dès lors pour que la ligne de conduite soit nettement arrêtée (...) En ce qui concerne le Katanga, il estime impossible, pour la Belgique, de soutenir une indépendance totale. Mais la chose serait possible si le Katanga poursuit son indépendance dans le contexte d’une confédération” (inédit) ²⁶. En fait, le gouvernement est en plein désarroi devant l’entrée imminente des troupes de l’ONU au Katanga. C’est alors qu’intervient le Roi. À mon avis, l’idée d’une reconnaissance *de jure* du Katanga ne disparaît définitivement qu’après l’entrée des troupes de l’ONU au Katanga, consécutive à la résolution du Conseil de sécurité du 9 août.

25 Le 18 juillet, Wigny “estime que cette reconnaissance n’est pas nécessaire pour le moment” (inédit).

26 Le 2 août, Vanaudenhove note : “Nous devons jouer à fond la carte du Katanga” (inédit).